

tion peut être réduit considérablement par une autre mesure, de caractère très positif, qui consiste à guider la jeunesse avant qu'elle ne commette son premier délit. Dépensons davantage pour les programmes de sports et de santé, les terrains de baseball de quartier et la participation de la famille aux activités communautaires, faisant disparaître par le fait même le besoin de réhabilitation après coup. La prévention du crime rapporte au centuple. Les sociétés John Howard et Elizabeth Fry ont fait un travail splendide avec des ressources fort limitées et dans un climat peu favorable.

Avant de m'asseoir, je voudrais faire une autre proposition au sujet du traitement des criminels—et j'utilise ce mot dans un sens charitable, en parlant des personnes qui ont commis des infractions ou qui ont été prises en flagrant délit—nous ne devrions oublier qu'il importe de les traiter comme des êtres humains lorsqu'ils comparaissent devant le tribunal. Qu'on leur montre d'abord comment ils doivent se comporter envers nous par la manière dont nous les traitons. Faisons en sorte que nos prisons ne soient pas des lieux de pénitence mais des endroits de réhabilitation; je ne veux pas parler des prisons proprement dites mais de prisons convenables pour des êtres humains. Au lieu de prendre des jeunes délinquants pour des délits mineurs au coin de la rue et de les jeter en prison pour longtemps avec des criminels endurcis, où ils n'ont rien d'autre à faire que d'apprendre à se perfectionner dans le mal et sortent de là bien pires qu'ils n'y étaient entrés, permettons-leur de se reprendre. Là encore il faudra envisager de dépenser un certain montant de notre argent durement gagné pour construire des lieux de détention qui soient à la hauteur des besoins.

Il faut encourager les avocats, non seulement à chercher à gagner leurs causes, mais encore à vouloir récupérer pour la société les hommes qui leur sont confiés, et à convaincre leurs clients de ne pas se parjurer ni pactiser avec le crime. On enseigne actuellement au jeune homme qui ne vole qu'une bicyclette que s'il ment assez bien il sera acquitté, tandis que s'il dévalise une banque, il pourra peut-être acheter la justice. A mon avis, nos hommes de loi devraient réexaminer leur profession et dire que non seulement ils ont le devoir de protéger les jeunes contrevenants de notre société mais encore qu'ils doivent eux-mêmes essayer de ramener ces jeunes gens dans le droit chemin le plus tôt possible.

A mon avis, les longues et cruelles peines d'emprisonnement n'ont jamais été salutaires. J'ose dire qu'un jeune détenu subit le plus grand choc durant les 48 premières heures de son emprisonnement. Lorsqu'on veut lui faire comprendre que ce n'est pas un milieu qui lui

convient, c'est le moment de le faire. Si être enfermé dans une cage de fer durant 48 heures n'impressionne pas un brave garçon qui a tant soit peu d'amour-propre, c'est alors un cas difficile. Je ne prétends pas qu'il faudrait le libérer immédiatement. Il a peut-être besoin d'un peu plus de temps pour réfléchir. Mais j'estime que dans de nombreux cas, les peines devraient être indéterminées. Le coupable devrait être immédiatement mis à l'ombre et, en toute justice, sa réhabilitation devrait être entreprise peu de temps après son arrestation et non cinq ou sept ans après, lorsqu'il est trop tard. Sa réhabilitation devrait débuter peu de temps après son arrestation, et il devrait être traité équitablement mais pas recevoir un traitement de faveur.

M. Gibson: Assurons-nous d'abord qu'il est coupable.

M. Bigg: C'est une autre question. D'après mon expérience, très peu de gens innocents languissent en prison. S'il y en avait, je serais disposé à m'absenter de la Chambre des communes pour prendre leur défense. Je suis avocat en même temps qu'un vieux policier las. A mon avis, il n'y a pas beaucoup de gens innocents qui languissent en prison, mais mon expérience m'incline à croire qu'une peine indéterminée serait tout à fait salutaire quand un homme est reconnu coupable et mis en cellule. Une fois qu'il reconnaît ses erreurs et qu'il se montre disposé à coopérer, on pourrait lui imposer une peine indéterminée et le libérer conditionnellement presque tout de suite, surtout s'il s'agit d'un délinquant primaire ou d'un jeune délinquant. Il pourrait être placé sous la surveillance de la société John Howard ou de la société Elizabeth Fry, qui le placeraient dans un milieu propre et sain. Il aurait ainsi le temps de se réhabiliter avant qu'il soit question de faire disparaître son dossier. Ne nous arrêtons pas à l'élimination du dossier judiciaire, mais plutôt, comme l'un de mes interrupteurs l'a si bien signalé, sachons d'abord s'il est ou non coupable. Je supposais qu'en vertu de nos lois, il devait être reconnu coupable avant d'être emprisonné.

Assurons-nous que le reclassement d'un délinquant commence immédiatement, au lieu de le placer dans un milieu pire que celui où il se trouvait lorsqu'il s'est rendu coupable de délits mineurs. L'atmosphère de toutes les prisons que j'ai vues—et j'en ai vu un certain nombre—n'est pas propice à amender le caractère, et plus on y laisse les jeunes délinquants, plus ils risquent d'empirer. Nous devrions, il me semble, aborder le problème avec bon sens. D'autre part, je ne crois pas qu'on en fasse de gentils petits garçons en les choyant, en leur disant qu'ils n'ont rien fait de mal et que c'est la société qui est la vraie coupable, qu'ils auraient été de braves types